



**BALADE FLECHEE METREE DU TELETHON 2019.**  
**25 JANVIER 2020 à Ruaudin**

**Bulletin d'engagement**

**CONDUCTEUR :**

**NOM :**

**TELEPHONE :**

**PRENOM :**

**ADRESSE :**

**CODE POSTAL :**

**VILLE :**

**ADRESSE MAIL :**

**NUMERO PERMIS :**

**EQUIPIER :**

**NOM :**

**TELEPHONE :**

**PRENOM :**

**ADRESSE :**

**CODE POSTAL :**

**VILLE :**

**ADRESSE MAIL :**

**NUMERO PERMIS :**

**VEHICULE :**

**MARQUE / MODELE / ANNEE :**

**DATE DE VALIDITE :**

**COMPAGNIE ASSURANCE :**

**NUMERO DE POLICE :**

**DATE DE VALIDITE CONTRÔLE TECHNIQUE :**

-----  
**Engagement à retourner signé à : Opération Téléthon, Comité de Jumelage de Ruaudin,  
9 rue du petit Plessis 72230 RUAUDIN**

**ENGAGEMENT (Rayer mention inutile)**

**CONFIRMÉ**

**DÉCOUVERTE**

**1er chèque à l'ordre du Téléthon. 2ème chèque à l'ordre du Comité de jumelage de Ruaudin**

	TARIF	QUANTITE	TOTAL
Chèque à l'ordre du Téléthon	50,00 €	1	50,00 €
Chèque à l'ordre du Comité de jumelage de Ruaudin	60,00 €	1	60,00 €
Repas par personne supplémentaire	17,00 €		
<b>TOTAL en deux chèques</b>			

*En signant ce document, je m'engage à respecter le règlement joint, le code de la route et toute indication de l'organisateur. J'atteste que mon véhicule est assuré, que mon permis de conduire est valide. Je dégage l'organisateur de toute responsabilité pour tout dommage dont je serai auteur ou victime.*

*Signatures du conducteur et de l'équipier précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »*

# **REGLEMENT**

## **ARTICLE 1 - REGIME JURIDIQUE ET IDENTIFICATION DE L'EVENEMENT**

*Cette balade fléchée métrée organisée le 256 Janvier 2020 par le Comité de Jumelage de Ruaudin et destinée à récolter des dons en faveur du Téléthon 2019, est ouverte à tout type de véhicule dans la limite de 49 voitures. Les véhicules anciens et d'exception seront prioritaires pour les inscriptions clôturées le samedi 18 Janvier 2020. Cette manifestation est une balade d'initiation à la navigation en fléché métré, non métré et cartographie au 1/25000 sur un parcours d'environ 150 kms en deux étapes et deux catégories, confirmé et découverte. La catégorie découverte bénéficiera d'un road book plus simple et adapté à la découverte de la discipline. Les véhicules participants seront uniquement identifiables par un autocollant de la manifestation, les plaques minéralogiques devront donc restées lisibles.*

## **ARTICLE 2 HORAIRES ET LIEUX**

*Les horaires suivants sont ceux de la première voiture et ne sont donnés qu'à titre indicatif. Le départ des étapes se fera toutes les minutes.*

### **HORAIRES**

OUVERTURE PARKING PLACE FRANCOIS MITTERAND 72230 RUAUDIN	8H00
VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES A L'ARRIVEE	
BRIEFING	9H00
DEPART 1ère VOITURE 1ère ETAPE	9H30
ARRIVEE 1ère ETAPE	12H30
DEJEUNER	13H00
DEPART 1ère VOITURE 2ème ETAPE	14H45
ARRIVEE 2 ème ETAPE	17H00
RESULTAT ET POT DE L'AMITIE	17H30

## **ARTICLE 3 FRAIS D'ENGAGEMENT, VEHICULES ELIGIBLES, RESTRICTIONS**

*Les frais d'engagement s'élèvent à 110 € par véhicule pour un équipage de 2 personnes. Ils seront acquittés avec un chèque de 50 € à l'ordre du Téléthon et un chèque de 60 € à l'ordre du Comité de jumelage de Ruaudin. Toute personne supplémentaire par véhicule devra s'acquitter d'un règlement de 17 € si elle souhaite bénéficier du repas du midi et du pot de fin de journée. Les chèques à l'ordre du Téléthon seront remis au Téléthon qui adressera au participant un justificatif de déduction fiscale. Le second chèque à l'ordre du comité de jumelage prendra en charge les coûts liés à l'organisation de la manifestation, au road book, à l'identification des véhicules sur la manifestation, aux repas du midi et au pot de fin de journée. Tous les frais afférents à la participation à la balade, consommables liés à l'utilisation des véhicules ou autres restent à la charge des participants.*

*Sont éligibles tous véhicules, peu importe leur âge ou style. Il convient de préciser que priorité sera donnée aux véhicules dits anciens, ainsi qu'aux véhicules rares ou sportifs d'exception à la seule appréciation de l'organisateur. La limite de 49 véhicules ne pourra être franchie pour des raisons de réglementation. Une confirmation d'engagement sera adressée au plus tard le 2 Décembre 2019. Les participants devront prouver que le pilote est titulaire du permis de conduire ou d'autorisation de conduite accompagnée (si toutes les conditions sont réunies) par la présentation du dit permis et/ou de l'attestation de conduite accompagnée. Ils devront aussi présenter la certification d'immatriculation du véhicule (avec attestation de prêt du propriétaire s'il n'est pas membre de l'équipage), son attestation d'assurance, son contrôle technique.*

**TOUS LES DOCUMENTS DEVRONT ETRE VALIDES SUR PRESENTATION DES ORIGINAUX AUX VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES.**

## **ARTICLE 5 RESPECT DU CODE DE LA ROUTE**

*Cette balade dont l'objectif est de récolter des dons pour le Téléthon tout en découvrant la région, ses routes et ses environnements historiques ou culturels, a aussi pour but de permettre la découverte des rallyes cartographiques et pour les plus expérimentés de finir la saison sur une participation de solidarité.*

*Il ne sera donc jamais question de compétition, mais de roulage avec un respect total du code de la route pour tous les équipages, qu'ils soient participants ou bénévoles.*

*A ce titre l'organisateur ne pourrait en aucun cas de figure être tenu responsable si un participant venait à faire l'objet d'une contravention ou de poursuites judiciaires, la signature et le paiement de l'engagement induisent l'acceptation totale du présent règlement qui impose le respect total du code de la route.*

## **ARTICLE 6 CLASSEMENT**

*Un classement sera établi sur la base des pénalités suivantes:*

*CP manquant : 200 points*

*CP en trop : 200 points*

*Kilomètre effectué au-dessus de la distance idéale : 1 point*

*Kilomètre effectué en-dessous de la distance idéale : 2 points*

*Case secours : 500 points*

## **ARTICLE 6 EQUIPEMENTS**

*Aucun équipement particulier n'est imposé par l'organisateur en dehors des équipements obligatoires imposés par le code de la route. Les équipages vérifieront notamment la présence à bord de gilets et de triangle de signalisation.*

*Pour les plus acharnés, nous vous conseillons un système de métrage quel qu'il soit.*

*A titre d'information le road book a été métré à l'aide de l'application « Tripmaster GPS » téléchargeable gratuitement sur smartphone. Il est entendu qu'elle ne peut être utilisée que par le navigateur et en aucun cas par le conducteur au regard du code de la route.*

*Il est fort utile de se munir d'un support rigide format A4, de stylos de couleur, d'une loupe et éventuellement d'un éclairage de carte.*

## **ARTICLE 7 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

*Les engagements pour être validés doivent nous être retournés avant le 18 Janvier 2020.*

- Formulaire d'engagement dûment signés*
- L'engagement pourra être remboursé à 100% pour tout abandon avant le 11 Janvier 2020 mais ne pourra plus l'être après.*

*Pour toutes informations complémentaires vous pouvez joindre Patrick CHEDANE au 06.48.29.17.20*

**NOUS VOUS ESPERONS NOMBREUX POUR PARTAGER CE MOMENT DE CONVIVIALITE AU SERVICE D'UNE BELLE CAUSE.**

**Le Comité de Jumelage de Ruaudin**

